

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 20/II/2018-1/4

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

**Mardi 20 février 2018**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le mardi 20 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

**Etaient présents:** Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY.

**Absent:** Frédéric NAVARRE

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

18h35 : début du conseil municipal.

**Conseil d'école :** (PV du conseil d'école joint au présent compte rendu).

Avant d'attaquer l'ordre du jour et le budget, Monsieur le Maire propose à Monsieur DUROS de rendre compte de la réunion du conseil d'école qui a eu lieu le vendredi précédent et auquel ont participé le Maire, Jean-Louis DUROS et Nadège DELPECH.

La directrice de l'école de Prémontré et l'adjointe au Maire de Prémontré chargée des écoles participaient à cette réunion.

**Fusion :**

Le but principal de ce conseil d'école était de soumettre aux parents d'élèves la proposition de fusion entre les écoles de BRANCOURT et de PRÉMONTRÉ. Cette fusion est proposée à l'initiative de l'inspecteur de circonscription afin d'améliorer la qualité des apprentissages, en supprimant les classes à 3 niveaux et en obtenant par exemple une seule classe de CM2 à 21 élèves et une seule classe CE2/CM1 à 21 élèves. La maternelle restant à 35 élèves. Les enseignants des deux communes sont très favorables à ce regroupement. Les parents d'élèves sont plus réticents notamment en raison de l'obligation de déplacement pour ceux dont les enfants devront rejoindre leur classe à Prémontré.

Monsieur le Maire a rappelé aux parents que rien n'était encore décidé et que la fusion ne se réaliserait que si le problème du transport pouvait être résolu. Il a annoncé que les parents d'élèves seraient consultés, mais que les conseils municipaux des deux communes restaient souverains (le budget écoles représente près de 20% du budget de la commune).

Le même conseil d'école a eu lieu ce mardi à 17h00 à Prémontré en présence du maire et de la directrice de l'école de Brancourt.

Une réunion d'information aura lieu à l'attention des parents d'élèves le mardi 20 mars à 18h00 à la Mairie de Brancourt en présence de M. CALZADO, inspecteur de la circonscription de Laon, des Maires des deux communes, des directrices d'écoles et des enseignants.

La consultation des familles prévue avant les vacances scolaires n'a pas pu être réalisée faute d'information définitive concernant le transport des élèves.

**Autres sujets :**

Des projets sportifs et arts du cirque ont été proposés qui seront présentés et soumis au vote en fin de conseil municipal.

La fête de l'école se déroulera le samedi 16 ou 23 juin, date à déterminer.

Le lundi 12 mars à 14h00, Monsieur le Maire et Madame Dominique GAGNON recevront des démonstrateurs de tableaux numériques interactifs(TBI) et feront établir un devis afin de pouvoir équiper les classes de Brancourt comme le sont celles de Prémontré.

**ORDRE DU JOUR :****Compte administratif :**

M. Jean-Jacques REMY, 1<sup>er</sup> adjoint présente le compte administratif au conseil municipal.  
Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Affectation du résultat :**

L'affectation du résultat 2017 d'un montant de 181 952 € est validée à l'unanimité des membres présents.

**Fixation des taux d'imposition :**

Le conseil municipal confirme sa volonté, après la baisse de l'année dernière en décidant de ne pas bouger les taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 19,27%
- Foncier bâti : 15,05%
- Foncier non bâti : 45,61%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le maintien de ces taux.

**Aisne Partenariat Voirie :**

Aisne Partenariat Voirie, remplace le FDS (fond de solidarité). Monsieur le Maire interroge le conseil au sujet de l'adhésion à ce nouveau dispositif. Comme il l'avait annoncé au cours d'un précédent conseil, la transition sera progressive et tous les ans les taux de subventions vont baisser et la cotisation suivra le chemin inverse. Cela reste néanmoins le meilleur moyen de faire subventionner les travaux de voirie par le département. Le conseil accepte l'adhésion à l'unanimité.

**Travaux et Subventions :**

Des travaux prévus sont en attente des subventions indispensables à leur réalisation :

- Les trois ralentisseurs, estimés à 36 800 € Hors taxes, pour lesquels nous espérons une subvention de 54% soit un reste à payer par la commune de 19 872 €.
- L'accès handicapés à la mairie, au moyen d'une rampe comme celle de la pharmacie Coussemacq de Pinon. Coût total estimé 12 879 € HT pourra être financé à 50% par le contrat de ruralité (6 439€) et à 20% par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (2 575 €)
- La création d'une allée au cimetière communal : coût total estimé à 13 307€ HT qui pourra être financé à 30 % par la DETR (3 992€) et 20% au titre du Contrat Départemental du développement Local (2661€)
- Aménagement voirie rue de la Croix Rouge : coût total estimé à 17 119 € HT qui pourra être financé par Aisne Partenariat Voirie à 49% (8 388 €)
- Aménagement rue des Jardinets : coût total estimé à 11 535€ HT qui pourra être financé par Aisne Partenariat Voirie à 49% (5 652€)

**QUESTIONS DIVERSES :****Syndicat des eaux :**

M. Jean-Jacques REMY, 1<sup>er</sup> adjoint ayant dû, pour des raisons professionnelles, renoncer à sa représentation au syndicat des eaux, Mme Nadège DELPECH, déjà membre titulaire, postulera à la vice-présidence. M. Francis KOCK, membre suppléant se proposera comme membre titulaire et M. Jean-Pierre DURET se proposera comme son suppléant.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

La dissolution du syndicat des eaux Pinon-Brancourt étant désormais inéluctable et proche, le conseil, dans cette perspective, accepte dans un premier temps le don du tracteur, de sa remorque ainsi que de l'épaveuse. D'autres biens ou matériels pourraient revenir à la commune par la suite.

M. Jean-Paul LEQUEUX annonce que la borne à incendie située à côté de l'église a été remise en service. Testée, elle présente tous les critères nécessaires et est déclarée conforme.

**IFSE :**

Le conseil doit approuver une modification de l'IFSE (prime annuelle) de Mme Bénédicte MERLIER, la secrétaire de Mairie. La prime actuelle doit tenir compte de la prime annuelle de sa collectivité d'origine. Le conseil approuve à l'unanimité.

**Mise en place de la redevance ordures ménagères :**

La ROM (Redevance Ordures Ménagères fixée sur le nombre d'occupants du logement) remplacera l'actuelle TOM (Taxe sur les Ordures Ménagères, pourcentage de la valeur locative basée sur la taxe foncière).

Suite à l'unification des deux communautés de communes, la communauté de communes Picardie des Châteaux a choisi la solution de la ROM. Une explication sera fournie aux habitants de la commune par l'intermédiaire du prochain "Brancourtois".

**Commission communale des impôts indirects :**

M. le Maire réunira la commission communale des impôts directs fin mars afin de statuer sur les nouvelles constructions.

**DDT- recensement des panneaux :**

La direction Départementale des Territoires (ex DDE) demande aux communes de recenser le nombre de panneaux "80" nécessaires afin de remplacer les panneaux "90" d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2018, date officielle de la mise en œuvre de la nouvelle limitation de vitesse.

**Acceptation chèques :**

Le conseil accepte à l'unanimité le versement d'un remboursement EDF de 61,23 €, de l'assureur MMA de 102,81 €.

**Cantine :**

Un candidat pour le poste d'aide à la cantine (2 heures par jour en période scolaire-remboursement par la mairie de Prémontré) sera reçu par M. le Maire avant la rentrée.

**Divers :**

Mme MERLIER reprend le dossier des baux agricoles et des terrains de chasse.

Un comptage des animaux sera effectué dans la forêt de Saint-Gobain tous les jeudis de mars.

**Ecoles :**

Projets pédagogiques : à l'occasion du conseil d'école, les enseignants des deux classes de primaire ont proposé deux projets pour le dernier trimestre. Ces projets se déroulant à Brancourt, il n'y a pas à ajouter de frais de transport.

Il s'agit d'un projet sur les arts du cirque (nécessitant l'achat de 448 € de matériel qui pourra être réutilisé les années suivantes) et d'un projet sportif orienté vers l'athlétisme (nécessitant l'achat de 309 € de matériel qui pourra être réutilisé les années suivantes). La prestation de l'intervenante dans les deux domaines est de 9h00 pour chacune des deux classes pour un total de 540 €.

Le conseil accorde pour ces deux projets une subvention de 1 297,29 €.

**ADICA :**

M. le Maire revient sur le sujet des ralentisseurs dont la réalisation était prévue pour la fin 2017. L'ensemble des subventions départementales ayant été remaniés, un retard considérable a été pris. Une fois les subventions accordées, il faudra alors lancer les appels d'offre, fixer une date pour les travaux...

**Fibre Internet :**

M. Jean-Paul LEQUEUX doit se renseigner pour savoir à quelle date sera réellement en service la fibre optique à Brancourt. Des travaux ont lieu chaque jour sur les armoires de câblage, mais aucune date officielle n'est parvenue à la Mairie.

**Repas des anciens :**

Retour sur le repas des anciens le 4 février dernier. Incontestablement une réussite malgré la participation toujours plus faible. Le repas réalisé par M.AUBIN traiteur à Aulnois sous Laon est toujours aussi réussi et l'ambiance, animée cette année par M. GAUCHY assisté d'un chansonnier a été particulièrement appréciée.

**SUBVENTIONS :**

Peu de demandes étant parvenues à la Mairie, l'étude des subventions est reportée au prochain conseil.

**Prochain conseil :**

La date du prochain conseil est fixée au mardi 13 mars 2018 à 18h30.

La séance est levée à 22h30.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance  
Jean-Louis DUROS



Le Maire  
Francis KOCK



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2018

### Ouverture de la séance à 18h00

#### Etaient présents :

Mesdames Gagnon Dominique, Danguillaume Mélanie, Mr Vasseur Jérôme, enseignants - Mr Kock Francis, Maire de Brancourt - Mr Duros Jean-Louis, Mme Gommard-Delpech Nadège, représentants de la Municipalité à la commission des écoles. - Mesdames Gadiffet Aurélie, Cagniet Cécile, Lagrèle Natacha, Legrand Cindy, Mr Desplanque Patrick, représentants des parents d'élèves élus aux élections d'octobre 2017 - Mme Roucoux Amandine, ATSEM - Mr Battefort Pierre, DDEN - La directrice de l'école de Prémontré - Un conseiller de la Municipalité de Prémontré.

#### Etaient absents excusés :

Mesdames Dupont Stéphanie, Verteuil Mathilde, enseignantes - Mme Crabeck Sabrina, représentante des parents d'élèves - Mr Venant Claude, Maire de Prémontré.

### 1/ Projet de Fusion Ecole Brancourt et Prémontré :

Début décembre 2017, Mr l'Inspecteur de la Circonscription de Laon, Mr Calzado Christophe a réuni les enseignants de l'école de Brancourt-en-laonnois avec les enseignants de l'école de Prémontré afin de proposer une éventuelle fusion entre les 2 écoles et non un regroupement, les enseignants restent sur leur poste et dans leur village.

En partant des effectifs des 2 établissements scolaires, il est fort de constater qu' à Brancourt, il y a beaucoup d'élèves pour 3 classes, mais pas assez pour 4, avec beaucoup de niveaux dans chaque classe et à Prémontré, peu d'élèves avec 2 classes à 4 niveaux. Aussi en fusionnant, les élèves seraient répartis dans les 2 villages avec moins d'élèves par classe et moins de niveaux.

Aussi si la fusion se faisait, voici une projection de la répartition des élèves pour la rentrée scolaire 2018/2019, 115 élèves répartis dans les 5 classes :

| <u>ECOLE DE BRANCOURT EN LAONNOIS</u><br>3 classes  | <u>ECOLE DE PREMONTRE</u><br>2 classes   |
|---|--|
| 1/ <u>Classe maternelle</u><br><u>(PS/MS/GS)</u><br>35 élèves   | 1/ <u>GS</u> (élèves déjà scolarisés sur Prémontré cette année)<br><u>GS/CP</u><br>22 élèves |
| 2/ <u>GS/CE1</u><br>GS (si l'effectif est supérieur à 35 dans la classe maternelle)<br>15 élèves (plus si GS) | 2/ <u>CE2/CM1</u><br>22 élèves   |
| 3/ <u>CM2</u><br>21 élèves  |  |
| <u>71 élèves</u>  | <u>44 élèves</u>   |

Cette fusion améliorerait la qualité des apprentissages mais soulève aussi des nombreuses questions et inquiétudes: l'organisation d'ici septembre, le financement du transport des élèves, les horaires des écoles, la crainte de perdre une classe sur le long terme en cas de baisse d'effectifs, les actions et les animations de l'association des parents d'élèves...

Aussi un sondage auprès des parents d'élèves des 2 villages sera effectué afin d'exprimer leur avis. Il sera distribué vendredi 23 février et rapporté complété aux écoles le lundi 12 mars 2018.

Une REUNION d'information est prévue le MARDI 20 MARS 2018 à 18h00 à la Mairie de Brancourt-en-laonnois, en présence de Mr Calzado Christophe, Inspecteur de la circonscription de Laon, de Messieurs les Maires des 2 communes concernés, Mr Kock et Mr Venant, des directrices d'écoles, des enseignants, des parents d'élèves de l'Ecole de Brancourt qui le souhaitent ainsi que les parents d'élèves de l'Ecole de Prémontré.

2/ Questions diverses :

Projet sportif (dernier trimestre de l'année scolaire) pour les 2 classes primaires avec Mme Boutillier Sophie, intervenant diplômé en sport (initiations à l'Art du cirque et à l'athlétisme). Un devis a été proposé à Mr KOCK, qui sera discuté lors du prochain conseil municipal :

|   | Art du cirque  | Athlétisme  |
|---|--|---|
| Achats de matériel  | Kits jonglage, diabolos...<br>448,30 €   | Bâtons de relais, cerceaux,<br>mini- haies...<br>308,99 € |
| Intervention de Mme Boutillier auprès des 2 classes :<br>installation et rangement du matériel, préparation de<br>la séance d'EPS | 270 € pour une prestation de 9h par classe,<br>soit 540 € pour les 2 classes primaires |   |
| Total   | 1297,29 €  |   |

Fête de l'école :

date à déterminer, samedi 16 ou 23 juin, proposition d'un spectacle des enfants à 14h00 suivi de jeux de kermesse et d'un goûter.

Proposition d'achats de vidéoprojecteurs ou de TBI :

Devis à prévoir ainsi qu'une installation fixe dans les classes primaires.

Clôture de la réunion : 20h.

Note du 23 février 2018

info de dernière minute :

Le sondage concernant le projet de la fusion avec l'école de Prémontré ne sera pas distribué pour le moment.

Les subventions pour la prise en charge des transports sont difficiles à obtenir, Mr Kock, Maire de Brancourt-en-laonnois, recherche d'autres faisabilités.

Date : -----

Signatures des parents : -----